



rupture CDI avant date début

Par **gwen87000**, le **03/10/2012** à **21:14**

Bonjour,

Je viens de signer un CDI qui débute le 22.10.12 par une semaine de formation à 50km de l'entreprise.

Je viens d'avoir dans le même temps, une autre proposition de CDI qui m'intéresse bien plus (tâches + salaire), et qui débiterait dans la même période.

Que rompre le 1er CDI signé avant le 22.10.12?

Si oui, comment faire?

Y-at'il des conséquences possibles?

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **03/10/2012** à **21:22**

Bonjour,

Je vous conseillerais de prévenir l'employeur dès que possible et de le confirmer par lettre recommandée avec AR pour qu'il ne puisse pas invoquer un préjudice subi par l'entreprise causé par cette renonciation...